Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

**Conseil Municipal**

**Procès-Verbal de la séance du vendredi 7 avril 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 7 avril 2023 à 18 heures, selon convocation du 29 mars 2023.

**Etaient Présents**: Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints, Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, conseillères municipales.

**Était représentée :** Madame Saskia VAN LISHOUT par Madame Chantal LECHOPIER

Mesdames Odile POTARD, conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023**Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s’ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n’étant formulée le procès-verbal est approuvé à l’unanimité par les membres présents et représentés. Le procès-verbal du 09 février2023 est ainsi arrêté.

**II- Ordre du jour :**   
◼**Vote des taux d’imposition 2023**

◼ **Vote des subventions aux associations** ◼ **Affectation du résultat de fonctionnement 2022 BP principal**

◼ **Affectation du résultat de fonctionnement 2022 BP Annexe eau assainissement**

◼**Vote du budget primitif 2023 BP principal**

**◼Vote du budget primitif 2023 BP Annexe eau assainissement**

**◼Questions diverses**

Approuvé à l’unanimité par les membres présents.

**III – Vote des taux d’imposition 2023**

Le Maire propose de ne pas changer les taux et d’appliquer les taux des taxes,

TFB - TFNB – TH comme suit :

⦁Taxe foncière sur les propriétés bâties……… ………..….32.58 %

⦁Taxe foncière sur les propriétés non bâties………………39,39 %

⦁Taxe d’habitation sur les résidences secondaires…… 7.62 %

Le produit attendu est de 138 726.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix POUR vote les taux ci-dessus pour l’année 2023.

**IV - Vote des subventions aux associations**Le Conseil Municipal fixe le montant des subventions 2023 comme suit :

Comité des Fêtes…………………………………………………………… 400.00 €

Société de chasse de Dompierre (A.C.C.A.)……………………. 400.00 €

Amicale « Sourire d’Automne » ……………………………………. 400.00 €

Association Kloreaufil…………………….……………………………… 400.00 €

Association CCCA Catherine’s Corner Club Association 400.00 €

Coopérative scolaire ………………………………………………. 640.00 €

Comité de la Croix Rouge de Magnac-Laval ………………… 80.00 €

Resto du cœur…………………………………………………………….. 50.00 €

Fédération des Déportés de Limoges…………………………. 50.00 € F.N.A.C.A……………………………………………… …………………… 80.00 €

A.A.P.P.M.A (pêche)…………………………………………………. 50.00 €

Amicale des sapeurs-pompiers de Magnac-Laval ……… 200.00 €

Comité des foires et concours de Magnac-Laval………… 150.00 €

Association des parents d’élèves du RPI St Léger/Dompierre 150.00 €

Association J.M.F. Saint Sulpice les Feuilles 100.00 €

Ensemble Mélodica……………………………………………………… 100.00 €

Les montants ci-dessus sont approuvés à 11 voix POUR, *sauf le montant attribué à l’A.C.C.A. à 9 voix POUR, (Messieurs Michel ROUSSEAU et Vincent THIBAUD étant membres du bureau de l’A.C.C. A ne participent pas au vote).* *Le montant attribué à l’association Kloreaufil à 10 voix POUR. (Madame Marie-Paule WILLEMS étant présidente de Kloreaufil ; ne participe pas au vote). Le montant attribué à l’association Ensemble Mélodica à 10 voix POUR. (Madame Marie-Paule WILLEMS étant trésorière de cette association ne participe pas au vote).*

**V- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 BP principal :**

Le Maire propose l’affectation suivante :

La somme de 19 449.45 € sera inscrite à l’article 002 en recettes de fonctionnement.

*Le conseil municipal, approuve l’affectation proposée ci-dessus et vote à 11 voix POUR.*

**VI- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 BP annexe Eau/assainissement**

Le Maire propose l’affectation suivante :

La somme de 589.73 € sera inscrite à l’article 002 en dépenses de fonctionnement

Le conseil municipal approuve l’affectation proposée ci-dessus et vote à 11 voix POUR.

**Dotations 2023**

Le Maire a souhaité faire un point sur ce sujet, avec les membres du conseil.

Après comparaison du montant des dotations 2022 et 2023, le conseil constate une diminution importante concernant notamment la **D**otation de **S**olidarité **R**urale **C**iblée : - 23 658 €

Le Maire communique au conseil une lettre des deux Ministres, Monsieur Gabriel ATTAL Ministre délégué chargé des comptes publics et Madame Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des collectivités locales et de la ruralité, qui dit que pour permettre de mener à bien les missions de service public et pour soutenir l’investissement public local « le gouvernement a fait le choix d’un soutien MASSIF à TOUTES les collectivités locales ».

Le Maire donne lecture d’un courrier qu’il souhaite adresser à Madame la Sous-Préfète pour lui faire part de ses observations par rapport à la diminution de plusieurs dotations concernant notre commune. Le conseil approuve cette initiative.

**VII- Vote des budgets primitifs 2023 BP principal**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  **SECTION D’INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 521 577.45 € DEPENSES : 237 804.24 €

RECETTES : 521 577.45 € RECETTES : 237 804.24 €

**VIII- Vote du budget primitif 2023 BP annexe eau/assainissement**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT SECTION D’INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 25 776.73 € DEPENSES : 83 326.00 €

RECETTES : 25 776.73 € RECETTES : 182 930.70 €

**Le budget annexe eau/assainissement est présenté en suréquilibre.**

**Monsieur le Maire soumet au vote les budgets primitifs 2023, ceux-ci sont votés à 11 voix POUR.**

**IV-Questions diverses**

**Intervention de Monsieur Guibert :**

**\*Inauguration du commerce multiservices.**

Monsieur le Maire confirme aux membres du conseil que l’inauguration du commerce multi-services aura bien lieu le vendredi 21 avril, le groupe de travail d’Elus constitué lors de la séance du 24 mars est en charge de la réception en lien avec Yann, Stéphanie et les représentants de 1000 cafés.

Madame Marie-Paule Willems est en charge de la communication avec les médias concernés.

Les invitations pour les habitants seront distribuées dans les boîtes aux lettres par Jean-Luc et Vincent.

**Intervention de Monsieur Rousseau**

**\*Choix du mode de collecte des ordures ménagères**

Monsieur Rousseau informe le conseil qu’il a assisté à la réunion concernant l’avenir de la gestion des ordures ménagères le lundi 27 mars dernier à Magnac-Laval

Préalablement à cette réunion il rappelle qu’il avait envoyé par mail à chaque membre du conseil municipal le power point présentant 3 scénarios envisagés par la CCHLeM ; pour information et recueillir leur avis.

Ce point était inscrit à l’ordre du jour du conseil communautaire du 3 avril. Lors de cette réunion Monsieur Rousseau a invité Monsieur Jacques de la Salle, Vice-Président, en charge du pôle technique et environnement à venir s’exprimer sur ce sujet lors d’un prochain conseil municipal.

**Intervention de Madame Willems**

**\*Correspondant du journal « le Populaire »**

Madame Willems informe le conseil, que Madame Françoise Condon assure maintenant la correspondance du « Populaire du centre » pour notre commune.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Signatures : Philippe Guibert, Maire Odile POTARD, secrétaire de séance,